



Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 05 AVRIL 2023

Date de convocation

30 MARS 2023

Date d'affichage

30 MARS 2023

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Présents.....30

Votants.....33

N° DEL-23-23

Objet

Délibération autorisant
le recrutement d'agents
contractuels sur des
emplois non permanents
pour faire face à un
besoin lié à un
accroissement
saisonnier d'activité
pour la période du
17/04/2023 au
20/10/2023 (en
application de l'article
L.332-23-2 du Code
Général de la Fonction
Publique).

L'An Deux Mille Vingt-trois, le cinq avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{er} adjointe – Serge MOREAU, Assia LAZREG, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, Alice DUPONT-DONNET Adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence ANDERLIN, Hélène MARTIN, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, Conseillers Municipaux délégués – Maria CORDONNIER, Thérèse ZAOUI, Marie-Thérèse HOUREZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Serge LEKADIR, Karim BERBACHE, conseillers municipaux.

Étaient Absents excusés :

Christian HANQUET, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Thomas JORIEUX, adjoint au Maire.
Priscilla DZIEMBOWSKI, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Joël QUENTIN, conseiller municipal délégué.
Valérie CAPELLE, conseillère municipale, avait donné procuration à Christian CHATELAIN, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Jean-Yves NAVA

**COMMUNE DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 avril 2023**

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 7 mars 2022 ;

Considérant que pendant les vacances scolaires des activités de loisirs et des séjours pour les enfants et les adolescents sont organisés, et qu'il est nécessaire de recruter les animateurs qui assureront l'accueil et l'encadrement des enfants pendant ces périodes ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23-2° du code général de la fonction publique précité ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

-d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité;

A ce titre, seront créés au maximum 13 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'animateur d'Accueil Collectif de Mineurs, soit

- 2 emplois liés à l'activité des vacances d'Avril, pour une durée de 2 semaines
- 11 emplois liés à l'activité des vacances d'été, pour une durée de 3 semaines

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

-d'inscrire à cette fin une enveloppe de crédits correspondants au budget de l'année concernée.

le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

-ADOpte la proposition.

Le secrétaire de séance

Jean-Yves NAVA



le Maire

Jean-Noël VERFAILLIE



Transmis en sous-préfecture le

Document exécutoire à compter du